Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Prime de participation

Par chlo

Bonjour,

J'ai été salariées dans l'entreprise de janvier a juin 2023, mes collègues ont perçu la prime de participation en fin d'année 2023. Cependant, je n'ai rien perçu.

Puis-je réclamer ma prime de participation au prorata temporisa passé dans l'entreprise?

Pour information, c'est la convention collectif de l'optique lunetterie.

Merci d'avance pour vos renseignements.

Par kang74

Bonjour

Pour qu'il y ait calcul de la participation , il faut qu'il y ait clôture de l'exercice comptable .
Je ne connais pas les dates exactes pratiquées dans l'entreprise ou vous avez travaillé, mais je pense que ce qu'ont reçu les employés en décembre 2023 était lié à l'exercice comptable (de 12 mois) de 2022 .

Il y a donc un décalage de plus d'un an, mais vous pouvez néanmoins vous rapprocher du service RH de l'entreprise .